



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 3233

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la situation du mémorial de la Résistance en Vercors. Ce mémorial implanté à Vassieux-en-Vercors a été proposé et inauguré par M. François Mitterrand le 21 juillet 1994 à l'occasion de la commémoration du 50e anniversaire du Vercors. La gestion et l'animation de ce site ont été confiées au parc naturel régional du Vercors, à titre transitoire, dans l'attente d'une structure de gestion plus adaptée. Le mémorial rencontre un vif succès tant auprès des jeunes que des plus anciens. Il reçoit la visite annuelle d'environ 50 000 personnes. Si rien n'interdit au parc naturel régional du Vercors de gérer un site national historique de la Résistance, ce lieu nécessite aujourd'hui un certain nombre d'améliorations, notamment en matière d'accueil, d'administration, de présentation, de panorama, etc. Malgré un travail fort intéressant de l'équipe en place, celle-ci n'a pas les moyens de développer, soutenir et coordonner de manière plus ambitieuse les actions mises en place tant dans son fonctionnement interne que dans ses relations avec ses partenaires extérieurs. Il conviendrait donc que ce mémorial soit pris en charge par le ministère des anciens combattants comme celui-ci l'a d'ailleurs fait pour le musée-mémorial d'Izieu. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a notamment pour vocation de maintenir la mémoire des guerres et des conflits contemporains. C'est pourquoi il a participé à la réalisation - à hauteur de 5 MF - du mémorial de la Résistance en Vercors dont l'idée, reprise par M. le Président de la République avait été lancée par les élus. Il a toujours été admis que si l'Etat se devait de soutenir une telle initiative, la maîtrise d'ouvrage en reviendrait à une structure juridique largement centrée sur les collectivités locales. Le choix du parc naturel régional avait fait l'unanimité. Et il n'apparaît pas que la situation actuelle impose un changement de gestionnaire. Le secrétaire d'Etat s'efforcera de seconder, dans la mesure des moyens budgétaires dont il disposera, les actions que celui-ci estimera devoir entreprendre pour améliorer le musée. Il est par ailleurs précisé à l'honorable parlementaire que le secrétariat d'Etat aux anciens combattants, même s'il lui a apporté son aide, tout comme d'ailleurs les ministères de la culture et de la défense, n'est en aucun cas gestionnaire du musée-mémorial d'Izieu, lequel a un statut de musée privé associatif.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3233

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3025

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4054